



Intervention des OS au CIAS du 24 octobre 2012

Syndicalistes, représentants les personnels de la FPE, nous prenons appui sur la réalité des besoins des agents, et leur formulation en terme de revendications. C'est tout le sens donné à notre intervention unitaire lors du CIAS de juin qui a pointé, pour l'action sociale des agents de l'état, quelques premiers objectifs à atteindre au PLF 2013 et à poursuivre jusqu'en 2015.

Nous avons exprimé ainsi notre volonté de voir maintenu le financement des actions existantes et estimés les crédits obligatoirement nécessaires en 2013 à 147M€ en AE et 151M€ en CP, en se calant au 30 juin, sur une prévision des dépenses 2012.

Conformément à cette volonté, les OS ont chiffré à 55M€ en AE et 53M€ en CP les crédits supplémentaires, utiles à la mise en œuvre de mesures nouvelles en particulier pour les jeunes agents de nos services déclinées ainsi :

- une participation de l'employeur au départ en vacances des moins de 30 ans par une bonification du chèque vacances à 35% évaluée à 1.8million d'€. Un groupe de travail devant travailler sur la mise en œuvre de cette mesure.
- une augmentation du nombre de berceaux réservés près des prestataires, correspondant aux besoins exprimés par les structures d'action sociale régionales, soit 500 places de plus, correspondant à 5 millions d'€, d'autant que la politique de garde d'enfants a réellement besoin d'être renforcée comme le précisent les discussions inscrites dans le débat sur l'égalité professionnelle d'une part et la situation relative au déclin de la scolarisation des 2 ans, d'autre part.
- le maintien d'une politique de réservations conventionnelles de logements auprès des bailleurs sociaux notamment lorsque l'accès aux 5% préfectoraux est saturé. A Paris, par exemple, seules 13% des demandes obtiennent une réponse favorable. Les organisations syndicales ont estimé à 6M€ les dépenses en mesures nouvelles et ont par ailleurs exprimé leur volonté de reconquérir le parc de logements relevant du 5%. Cet objectif ne peut être atteint sans un espace dédié pour entamer ce travail. Le cabinet de la Fonction publique s'est engagé à mettre en place un groupe de travail, les organisations syndicales en ont pris acte.
- une aide aux parents pour la prise en charge des études de leurs enfants, estimée à 40 millions d'€.

Toutes ces propositions portaient la demande de crédits à 204 M€ pour 2.200 000 agents exerçant dans la Fonction publique de l'Etat, soit environ 90 euros en moyenne par agent et par an. Le montant actuel des crédits d'action sociale s'élève à environ 60 € par an et par agent, ces revendications syndicales n'avaient rien de révolutionnaires.

Le projet de LF 2013 relatif à l'ASI est « sans aucune ambition », loin des attentes sociales et loin du changement affirmé.

Le travail sérieux et inscrit dans la durée, mené de manière unitaire par les OS au CIAS, notamment sur les questions budgétaires et les prestations, n'a pas été reconnu.

Dans le contexte actuel, peut être ne fallait il pas s'attendre à un abondement important des crédits

sociaux, mais ce PLF est en retrait comparé aux exercices précédents. Aussi, n'est-il pas légitime de prendre en considération les situations particulièrement difficiles de beaucoup d'agents, l'action sociale est une réponse ultime dans certains cas.

« Le changement c'est maintenant » affirmait F Hollande durant sa campagne, mais sans doute pas pour la FPE,

Le gouvernement n'a pas été fier de ses mesures restrictives abusives en matière de crédits d'action sociale. L'opération consistant à gonfler la présentation budgétaire en ajoutant 3.6M€ pour des allocations étudiantes qui ne bénéficient pas aux agents de l'état, est révélatrice de cet état d'esprit.

La prévision de crédits ne fait pas le compte : Moins 15M€ en AE et 13M€ en CP en comparaison au PLF 2012.

Dans le PLF 2013 sont déjà re-basés 2M€ du MESup (appel en 2012 = 4.3Md'euros devaient être reversés au programme 148 par décret de transfert sur la base de la conso 2011 et environ 6M ont été consommés sur 2012).

En ne prévoyant aucun versement de crédits à la CNAV pour le financement de l'AMD en 2013, le budget de l'ASI subit une baisse d'environ 10% et non de 5% comme annoncée par le cabinet de la Ministre (en raison notamment des 3,6 de l'allocation pour la diversité qui n'a rien à voir avec l'ASI). Comment justifier ce manque de perspectives auprès des pensionnés de l'Etat qui jusqu'en 2008 étaient près de 30 000 à bénéficier d'une prestation plus réduite puisqu'elle ne ciblait que l'aide ménagère ?

Ce PLF 2013 permettra peut être de répondre aux dépenses obligatoires prévues pour les prestations interministérielles. Encore faut il que ces crédits inscrits au PLF ne subissent aucun coup de rabot en LFI et ne fassent l'objet d'aucune taxation, ce qui semblerait être l'orientation du cabinet de la ministre.

Les représentants des personnels jugeront aux actes.

Pour le moment, ils ne se nourrissent pas d'illusion car ce projet de dotation budgétaire est dans le droit fil des orientations prises par le gouvernement dont l'objectif est de réaliser 10 Md d'économies (suppression d'emplois, baisse des crédits de fonctionnement ...) alors que les agents subissent depuis près de trois ans le gel du point d'indice, et vont subir le prélèvement supplémentaire sur les cotisations retraite, la hausse généralisée des prix

Ce PLF (ou budget) 2013 ne permettra pas de répondre à une augmentation du nombre de bénéficiaires en particulier pour:-

- le CV alors que d'un commun accord, syndicalistes et cabinet de la ministre, nous avons donné un accord à l'ANCV pour une seconde campagne de communication avec le but partagé de renforcer le nombre de bénéficiaires.....
- l'AMD alors que nous voulions arriver à un niveau d'aide similaire à celle des retraités du régime général. L'objectif des OS d'obtenir un financement pour intégrer à moyen terme les pensionnés des tranches 6 à 8 ne pourra donc être atteint.

Le compte n'y est pas pour maintenir les prestations existantes au niveau attendu et pour les faire évoluer en regard des besoins déjà exprimés.

Vous l'avez compris, les OS du CIAS en appui du travail en commissions permanentes donnent un zéro pointé au gouvernement, parce que ce PLF :

- ne répond à aucune mesure nouvelle visant les jeunes agents en capacité de redynamiser une politique de recrutement digne de ce nom,
- continue à ne pas s'engager dans la réservation de logements sociaux alors qu'il faudrait en

réserver dans les zones où le quota des 5% est utilisé.

- Continue à ne pas s'engager sur une politique volontariste en matière de restauration collective dans le cadre des RIA, d'une part en entérinant la disparition de restaurants inter-administratifs, 6 en quelques années.
- Refuse de tenir compte des mises aux normes « Etat exemplaire, accessibilité, etc » et procède ainsi à une réduction de ces restaurants qui pourtant contribuent non seulement à la constitution d'un lien social, mais aussi à un besoin de repas équilibré une fois par jour pour des agents de l'Etat en mal de pouvoir d'achat.
- donne un signal fort du manque de volonté de ce gouvernement de s'inscrire dans une harmonisation des droits sociaux par un renforcement d'une politique interministérielle.
- maintient en conséquence les inégalités très fortes dans la FPE d'un ministère à un autre, alors que, notamment, les agents transférés en direction interministérielle étaient en attente.
- est un indicateur politique qui pèse sur l'ouverture de la négociation début 2013 relative à l'évolution de l'AS dans la FPE et dans la FP de façon plus large.

Indépendamment des appréciations portées par les OS sur les mesures gouvernementales actuelles, telle par exemple les emplois des jeunes, les OS du CIAS ne peuvent accepter que la FP s'appuie sur ce type de mesure pour justifier son désengagement d'employeur sur les réponses sociales.

- **Toutes les OS continuent à revendiquer :**
- **des crédits sociaux interministériels à hauteur des besoins exprimés en référence aux revendications exprimées au CIAS de juin 2012 ;**
- **leur non taxation (rappel en 2012, elle a réduit de 7% les crédits votés par les parlementaires). Les crédits inscrits en PLF 2013 doivent correspondre aux crédits disponibles ;**
- **le versement en 2013 par les ministères ou EP, des crédits correspondants à la consommation réelle des prestations interministérielles en 2012 (plus de 4M € de transfert de crédits sont attendus pour les personnels des universités) et plus généralement le financement intégral des prestations perçues et leur pleine utilisation pour l'ASI ;**
- **l'utilisation optimum des fonds de concours ;**
- **une harmonisation »par le haut « des prestations sociales pour plus d'égalité ;**
- **un élargissement du nombre de bénéficiaires notamment de l'AMD**

Pour les dernières vagues de financement relatives à la fin de l'exercice budgétaire 2012, les représentants syndicaux donnent un avis positif à l'application des travaux des CP notamment l'utilisation des derniers crédits sans emploi, transfert, fonds de concours pour satisfaire les besoins exceptionnels des SRIAS et des nouvelles demandes de berceaux en crèches.

Les journées des présidents de SRIAS du 18 et 19 octobre 2012 ont mis en évidence le retour prévisible de crédits inemployés. Les OS donnent donc mandat à la DGAFP pour qu'en lien avec les animateurs concernés, ces crédits soient utilisés dans le sens de l'objectif recherché : une consommation à 100% des crédits disponibles en cherchant à financer les projets des SRIAS, en particulier des crèches.

Le budget rééquilibré pour les actions déconcentrées des SRIAS, passe de 1,36% du budget de l'ASI au PLF2012 à 1,98 % au PLF 2013 par simple redéploiement, dans un projet global en régression. Les engagements pris en CIAS sur les moyens en appui ne sont toujours pas réellement déployés en région auprès des SRIAS qui verront donc leurs difficultés s'accroître pour impulser

l'action sociale interministérielle déconcentrée.

Pour conclure, transmettez Monsieur le directeur à Mme la Ministre que les OS de ce CIAS n'acceptent pas aujourd'hui d'abandonner ce qu'elles ont proposé et combattu hier.

Parce que les besoins des agents de la FPE sont nombreux, nous voulons le changement maintenant. Le ministre du Budget a su faire des concessions au patronat, il doit aussi entendre ces revendications pour l'action sociale.

L'ensemble des OS donne donc un vote négatif pour ce PLF 2013 et entend ne pas continuer à siéger à ce CIAS, donc renvoie au CIAS de décembre la synthèse des GT, relative à l'évolution de l'AS.

Cette volonté du gouvernement de rompre avec une « sanctuarisation du budget d'action sociale » sans entendre les représentants des personnels unanimes, nous engage à quitter le CIAS.

Paris le 24 octobre 2012
Comité Interministériel d'action sociale des agents de l'état